

Fonds des maladies professionnelles

Institution Publique de Sécurité Sociale.

Discours d'ouverture

Mesdames, Messieurs, Chers Confrères,

Au nom des membres du bureau de la société scientifique de santé au travail, je vous souhaite la bienvenue dans cet amphithéâtre du Cinquantenaire pour notre nouvelle grande journée.

J'en profite également pour remercier Monsieur Bruno Melckmans représentant le cabinet de notre secrétaire d'Etat, Monsieur Philippe Courard, ce qui témoigne de leur intérêt pour nos activités scientifiques.

Pour introduire cette séance, je souhaiterais vous rappeler quelques points d'actualité de ces derniers mois.

- Il y eu tout d'abord, fin 2011, le procès à l'encontre de l'entreprise d'Eternit et où pour la première fois en Belgique, une grande multinationale de l'amiante a été condamnée de façon extrêmement sévère. Eternit est en appel de ce jugement.
- Début 2012, il y eu également le jugement dit de Turin concernant les activités d'une filiale d'Eternit à Casale en Italie.
- Plus récemment, le Fonds des M P a publié le bilan de 5 ans de fonctionnement du Fonds Amiante.
- La semaine dernière, les médias se faisaient le relais d'ex-employés de l'ancienne entreprise Bell Telephone, dans la région de Colfontaine. Ceux-ci seraient décimés par des cancers digestifs, des cancers du sein chez la femme, qui selon certains médecins pourraient être en relation avec une exposition ancienne à l'amiante.

Ces différents points démontrent à suffisance que le problème de l'amiante malgré son interdiction en 2001, reste présent dans notre société et concerne différents acteurs. Ceci va bien entendu du conseiller en prévention - médecin du travail en passant par les radiologues, les cliniciens, les représentants des salariés ou des retraités ainsi que les dirigeants d'entreprise qui ont été confrontés à ce fléau.

Les thèmes que nous avons choisis aujourd'hui aborderont les aspects cliniques et radiologiques des différentes maladies de l'amiante, le rôle du médecin du travail, les aspects d'une surveillance de santé prolongée ainsi qu'un volet indemnisation avec le bilan du Fonds Amiante et les différents aspects juridiques que peuvent occasionner cette problématique.

Nous espérons qu'au terme de cette journée, nous aurons pu vous apporter un nouvel éclairage, un début de réponse à vos interrogations légitimes et aussi la possibilité de nouer des contacts avec les différents spécialistes en cette matière.

Je vous souhaite une excellente journée scientifique

Dr Joël Thimpont Président de la SSST



